

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION
DU PARC NATUREL REGIONAL (ARIEGE / PYRENEES CENTRALES)
Vendredi 7 avril 2006 - Montoulieu**

COMPTE RENDU

Etaient présents ou représentés:

Collège régional : Frédérique MASSAT, Emile FRANCO, Martin MALVY, Josée SOUQUE, Marc CARBALLIDO.

Collège départemental : Bernard PIQUEMAL, Alain DURAN, André ROUCH, Augustin BONREPAUX, Henri NAYROU.

Collège communal : André VIDAL, Fernand DE MACEDO, Georges GARIE, Patrice RIEU, Antoine GARCIA, Béatrice CROS, Annie ALZIEU, René LESTEL, Pierre FORTIER, Monique BOUVILLE, Jean Paul XIBERAS, Jean Marc BAZY, Monique CHARLES, Violaine RICHL, Christophe MIROUSE, François ROUSSEL, François MOREAU, Pierre VILLE, Claude TERON, Bernard DEFFARGES, Didier PIQUEMAL, Marcel ROUZAUD, Philippe RIEU, Olivier WILHELM, Yvon PIQUEMAL, Yvan GROS, Hubert FAUC, Yves BARRIERE, Claude PUJOL, Roger RAVAILLE, Georges CECCONI, Anne Marie VIOLE, Serge LANTA PERELLO, Alain VAYSSETTES, Mireille SIMON-EYCHENIE, Pierre SOULA, Claude CRESPO, Robert SABLAYROLLES, Alain CAUJOLLE, Richard DANIS, Jean Claude BAREILLE, Matthias LOPEZ, Francis JOFFRE, Robert MOUREAU, Gérard PIQUEMAL, Firmin HACHAGUER, Roger BUSCA, Daniel PASCAL, Jean MAGALHAES, Henri ANDRIEU, Robert BAURES, Robert ZONCH, Jacques DUPUY, Pierre EYCHENNE, Julien SOUQUET, Jean Claude DEGA, Monique BOUTONNIER, Raymond BERDOU, Manuel BENEDET, Roger SICRE, Yvette DELCLAUX, Jacques BERTRAND, Bernard FRAISSE, Pierre FAUROUX, Yves CARMOUZE, Jean ROQUES, Anicet COUMES, Rémy MONTARIOL, Adrien PEYTOU.

Collège des Etablissements Publics : Maurice JAMMY, Philippe LETURCO, Jean Claude GAYCHET, Didier LEMASSON, Josiane GOUZE-FAURE, Rolande SASSANO, Joseph CALVI, André PECHIN, Christian BARRERE, Guy FREBY.

Excusés ou absents :

Collège régional : Paul Louis MAURAT.

Collège départemental : Pierre AURIAC MEILLEUR.

Collège communal : Denis PUECH, André PUJOL, Christian GABET, Michel LEBON, Raymond JUNCA, Robert SOUBIE, Roger PALOS, Sylvie PREVOST-GROCHULSKI, Alain TALARMIN, Gilbert BIRBES, Daniel ARTAUD, André ZONCH, Philippe BURGUIERES, Patrick MORVAN, Arlette NOUGAROL, Michel CAUJOLLE, Jean PAULIN, Claude AYNIE, Robert FABRA, Serge DUFOUR, Didier NAUDIN, Alex MIROUSE, Georges MAURY, Joseph PUIGMAL, Edouard BAREILLE, Jean PERREU, Simon BAVARD, Roger LAFFORGUE, Maurice CARBONNE, Jean Jacques MARFAING, Alain BOURGEON, Yvette DEBRUILLE, Bernard SOUM, Jean BOUSSION, Joseph COUTENCEAU, Jean Louis EYCHENNE, Alain BARI, Evelyne GOURONG, Léon LOUBET, Régis ESPES, Jean Louis BOULET, Ginette DEGEILH, Alain MONTARIOL, Denis BELARD, Jean Claude DUCROS, Emile DOUMENC, Raymond COUMES, Georges ROUZAUD, Alain LEVI, Georges AMARDEILH, Jean Paul CLAUSTRE, Robert BEGOUEN, Louis CAMEL, Ginette BUSCA, Gabriel SOULA, Frédéric CASTERAS, Sophia GREGORIOU, Vincent ROZES, Yvon LASSALLE, Martine RAUFAST, Jean ROUAIX, Gérard CAMBUS, Roger PORTET, Bernard GONDRAN, Gérald ROVIRA, Alain ESTAQUE, Etienne DEDIEU, Marcel FERRUCCI, Jean LAFFONT, Josiane MORRIS, Patrick CHAMOLEY, Madeleine SOUQUET, Eric VERGE, Roger GASTON, Serge ARAGON, Laurent CASTET.

Collège des Etablissements Publics :

La séance s'ouvre à 17h30 sous la présidence de Madame Frédérique MASSAT, Présidente du Syndicat Mixte.

Monsieur Gérard PIQUEMAL est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte-rendu de la précédente réunion, à Rimont le 17 février 2006, est approuvé à l'unanimité.

ADHESION DE LA COMMUNE DE SERRES SUR ARGET

Richard DANIS, Vice Président, fait part de la délibération de Serres Sur Arget d'adhérer au Syndicat Mixte de préfiguration du PNR. L'adhésion est approuvée à l'unanimité avec prise d'effet immédiate. Le nombre de communes adhérentes est ainsi de 135 sur les 145 du périmètre d'étude du PNR.

ANALYSE DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES COMMUNES – ACTION DE PREFIGURATION

André ROUCH, Vice Président Délégué, présente l'opération d'analyse des consommations d'électricité que projette de réaliser le SDCEA sur une dizaine de communes du périmètre d'étude du PNR. Un appel à candidatures a été réalisé auprès des communes, avec date limite des retours au 14 avril. Au jour de la réunion, de nombreuses communes ont d'ores et déjà répondu. Le choix des communes retenues sera fonction de leur localisation géographique, de leur dimensionnement de sorte d'avoir un échantillon équilibré de communes pilotes. Il sera également tenu compte de leur sélection ou non dans la démarche déployée par ailleurs par le CAUE sur le périmètre d'étude du PNR en matière d'inventaire du patrimoine bâti (cf compte rendu de la réunion du 17 février à Rimont). Les communes seront informées individuellement des suites de l'opération, et le diagnostic réalisé par le SDCEA fera l'objet d'une présentation collective pour l'ensemble des communes pilotes.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LABORATOIRE GEODE DE L'UNIVERSITE DU MIRAIL

Gérard PIQUEMAL, Vice Président présente le projet de convention à passer avec le laboratoire GEODE, de l'Université de Toulouse Mirail, pour la réalisation d'un observatoire photographique des paysages. Cette collaboration permettra au Syndicat Mixte de préfiguration du PNR de disposer d'un outil scientifique de connaissance et d'analyse performant et interactif, qui pourra être mis à profit pour des actions de communication et de sensibilisation auprès des habitants et autres acteurs locaux : expositions, éditions, site Internet interactif... Ce sera également un outil de suivi et d'évaluation de l'évolution des paysages.

La convention est approuvée à l'unanimité et la Présidente est autorisée à la signer.

ELABORATION DE LA CHARTE-AGENDA 21 – POINT D'ETAPE

La Présidente introduit la présentation des réflexions sur la Charte en insistant sur l'intérêt de progresser rapidement dans les réflexions, s'agissant de permettre à terme au Parc de prendre appui sur les prochains dispositifs européen et nationaux (futurs contrats de Plan) en cours de mise en place.

Elle rappelle les étapes passées et les grandes lignes de la méthodologie de la Charte-Agenda 21 telles que décidées par le Comité Syndical à Eycheil en septembre 2005. Le document proposé est ainsi une base, qui intègre les réflexions et échanges issus des démarches précédentes telles que l'enquête auprès des habitants, le diagnostic de territoire, les réflexions du Groupe Diagnostic Prospectif, les auditions et rencontres, etc. Elle précise que le Comité Syndical doit lors de la réunion s'exprimer et échanger en vue des concertations à venir. Elle complète en ajoutant qu'il ne s'agit que d'une étape, certes importante, qui en précède d'autres à venir avant la finalisation de la Charte-Agenda 21 ; enfin elle informe l'Assemblée que de nouvelles dispositions législatives passent la durée maximale des Chartes des PNR de 10 à 12 années.

Matthieu CRUEGE présente les grandes lignes du document, les principes qui ont présidé à son élaboration, ainsi que les éléments qu'il s'agira de compléter et renseigner à l'avenir pour former l'avant-projet puis le projet de Charte-Agenda 21.

Le débat s'instaure et donne lieu à de nombreuses interventions, sur des sujets tels que le souhait de l'affirmation d'une politique forestière, la nécessaire articulation de l'action des différents acteurs et la mutualisation des moyens, la participation du PNR à la valorisation de l'identité du territoire en particulier sur le plan architectural et urbanistique, sa contribution à la protection de l'environnement et son rôle moteur dans les équilibres environnement-développement, les relations avec les communes et l'appui que le PNR sera susceptible de leur apporter etc.

Les différents avis et contributions seront versés au dossier, et pris en compte au vu des prochains documents. Le Comité Syndical valide le document présenté compte-tenu des remarques émises.

La Présidente précise qu'il sera communiqué dès la semaine suivant la réunion aux différents partenaires, en particulier ceux siégeant au Comité de Pilotage, pour avis et contributions. Il leur est demandé de s'exprimer avant le 31 mai, de sorte de pouvoir intégrer leur contribution dans le prochain document dont la livraison et l'examen sont envisagés fin juin, début juillet, et feront intervenir une nouvelle fois le Comité Syndical. Elle ajoute que les conclusions et orientations de la Charte-Agenda 21 seront également présentées à l'occasion de réunions publiques prévues en mai-juin.

Terminant son propos, elle invite les membres du Comité Syndical à faire part à l'équipe du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR de leurs remarques et contributions dès qu'ils le souhaitent.

PERSONNEL

1) Création d'un emploi d'ingénieur

Le Comité Syndical décide de la création d'un emploi d'Ingénieur pour assurer le suivi et l'élaboration de la Charte-Agenda 21

2) Création d'emploi pour besoins occasionnels

Le calendrier d'élaboration de la Charte-Agenda 21 implique un rythme d'activité important du Syndicat, et une régularité dans son action.

Or, sa structure légère en terme de moyens humains ne lui permet pas de répondre systématiquement dans des conditions satisfaisantes aux besoins occasionnels de travail et surcroits de travail ponctuels, impliquant notamment le secrétariat et l'administration du Syndicat (pointes d'activité, périodes d'indisponibilité : congés, etc).

Afin de faire face aux besoins occasionnels, le Comité Syndical autorise la Présidente à avoir recours à des agents contractuels dans la limite des inscriptions budgétaires et l'autorise à solliciter le Service de Remplacement du Centre de Gestion de l'Ariège aux fins de mises à dispositions ponctuelles d'agents de secrétariat et d'administration.

POINTS DIVERS

La Présidente rappelle la programmation prochaine de «forums», réunions publiques d'information, dont le programme est en cours de finalisation. Une douzaine de réunions est ainsi prévue, dans les vallées et cantons du périmètre d'étude du PNR. Le programme sera communiqué aux délégués, ainsi que par voie de presse et sur le site internet du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR.

Aucune intervention nouvelle n'ayant été sollicitée, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance
Gérard PIQUEMAL

La Présidente
Frédérique MASSAT